



# Le mercato caché des jeunes footballeurs

**En Belgique, les mineurs d'âge sont l'objet d'âpres négociations entre clubs, avec des salaires déjà mirobolants.**

**I**ls sont nombreux, les « petits » clubs d'Europe à se plaindre de voir arriver les mastodontes du football européen pour débaucher leurs recrues, et ce à un très jeune âge. Comme le dévoilent les Football Leaks, des formations belges n'ont pas le choix de négocier avec les grands clubs, en toute discrétion. Plus que d'épanouissement, il est question d'argent comme le montre le cas de Jere-

my Doku, né en 2002, et courtisé dernièrement par Liverpool.

Dans le transfert de leur rejeton, les parents s'activent parfois pour tirer leur épingle du jeu. Le jeune Adrien Bongiovanni est parti du Standard vers Monaco. Problème, au début des négociations en 2015, le garçon n'a que 15 ans, et plusieurs points de législation peuvent entraver la signature du contrat. Mais les discussions se poursuivent. Les pa-

rents eux-mêmes demandent à pouvoir être logés dans la principauté de Monaco et le père réclame un emploi en échange du transfert. Pour le nouveau contrat de Bongiovanni en 2017, il est notamment prévu, en plus de 20.000 euros de salaire et 300.000 euros de prime à la signature, 5.510 euros d'indemnité logement et le « salaire papa » de 1.800 euros jusqu'en juin 2019. ■

## Comment Anderlecht marchande ses jeunes talents

**Les joueurs mineurs sont l'objet d'âpres et confidentielles tractations. Plus que d'épanouissement, il est question d'argent et d'indemnités. Trois exemples issus du vivier d'Anderlecht.**

### L'enquête

Début 2018, une source se faisant appeler John a transmis à nos collègues de « Der Spiegel » des millions de documents, qui ont été partagés avec le réseau European Investigative Collaborations (EIC) - dont fait partie « Le Soir ». Plus de 80 journalistes et techniciens relevant de 15 médias européens ont joint leurs efforts pendant près de huit mois pour cette enquête qui s'appuie sur 70 millions de documents. Ou pour l'écrire autrement, 3,4 téraoctets

(To) de données. Ce qui en fait non seulement la plus grande enquête jamais menée dans le monde du sport mais également le « leak » le plus important de l'histoire du journalisme. Analysant cette masse de documents et sollicitant de nombreuses autres sources, « Der Spiegel », « Le Soir » et leurs partenaires du réseau EIC ont ainsi collaboré pour exposer à la lumière du jour les petits arrangements entre amis, souvent secrets et douteux, qui régissent l'industrie du football.

Dans leur première « saison » en décembre 2016, les Football Leaks avaient notamment révélé les contrats abracadabrantesques de certains joueurs, dénoncé le comportement d'agents et d'intermédiaires à la moralité discutabile, expliqué comment Cristiano Ronaldo et José Mourinho, pour ne citer qu'eux, avaient dissimulé une partie de leur fortune aux services des impôts...

Dans cette « saison », davantage que les turpitudes d'individus, ce sont celles du système tout entier

qu'exposent le réseau EIC et ses partenaires : par leurs agissements, quelques-uns des plus grands clubs de la planète mais également la Fifa et l'UEFA elles-mêmes ont fait du sport le plus populaire au monde une industrie minée par l'appât du gain, le mépris des spectateurs, l'abus de pouvoir et le sentiment d'impunité. Les résultats de cette investigation internationale seront dévoilés tout au long de ce mois de novembre.

ALAIN LALLEMAND  
JOËL MATRICHE  
STÉPHANE VANDE VELDE

**F**aitez ce que je dis, pas ce que je fais : alors que le club d'Anderlecht, dont le centre de formation regorge de talents, se rapproche régulièrement aux clubs étrangers de lui débaucher ses jeunes recrues, le même RSCA doit lui aussi négocier, dans la plus grande discrétion, le transfert de ses jeunes joueurs avec ces mêmes formations. Ce fut par exemple

le cas avec le jeune ailier Jeremy Doku.

En mai dernier, trois mois à peine après son accession à la tête du club bruxellois, le président Marc Coucke s'était publiquement félicité de l'énorme potentiel que représentait le centre de formation des Mauves et en avait donné pour preuves non seulement la conclusion d'un contrat avec onze des espoirs les plus prometteurs mais aussi la fidéli-

sation de Jeremy Doku, pourtant « fort courtisé à l'étranger ». Ayant fait ses armes à Tubantia Borgerhout puis au Beerschot avant de passer à Anderlecht, l'adolescent est vite devenu un des piliers de la génération 2002 : « *Courtisé par de nombreux clubs étrangers et cité dernièrement avec insistance à Liverpool, c'est réellement un très beau coup de la nouvelle direction d'avoir pu*

*mettre sous contrat ce grand talent qui a des atouts fort recherchés dans le foot moderne* », se réjouissait ainsi en mai dernier le site Anderlecht-Online. « *Le dossier Doku fut le plus lourd de ma carrière ici* », confiait pour sa part Jean Kindermans, le directeur du centre de formation d'Anderlecht, au quotidien *Het Nieuwsblad*.

Ce qui n'a pourtant pas été dit lors de cette conférence de presse, c'est que quelques mois plus tôt, la précédente direction anderlechtoise avait autorisé par écrit Liverpool à discuter avec Jeremy et ses parents d'un éventuel transfert en Angleterre. Une négociation qui s'inscrivait dans le cadre du prêt, pour six mois, de Lazar Markovic de Liverpool vers Anderlecht. C'est ce que révèlent les documents de Football Leaks, obtenus par *Der Spiegel* puis partagés avec *De Standaard* et leurs partenaires - dont *Le Soir* - du réseau d'investigation EIC ([www.eic.network](http://www.eic.network)).

## Monnaie d'échange

La conférence de presse qu'Anderlecht a réservée à la signature d'un contrat professionnel par 11 joueurs du centre de formation ce printemps suggère que le club n'a évité le départ de Doku qu'*in extremis* et n'a pas ménagé ses efforts pour le garder. Le club a ainsi projeté une vidéo mettant en scène le Diable rouge Romelu Lukaku, qui aurait contribué à convaincre le jeune joueur de rester à Anderlecht : « *Il y a tout ici pour révéler ton potentiel. J'espère que tu feras le bon choix et que tu resteras à Anderlecht.* »

Mais la réalité est plus nuancée. S'il est vrai que de grandes et puissantes formations puisent allégrement dans ce vivier de talents que représente le centre de formation mauve et blanc, il est tout aussi vrai qu'en coulisses, petits et grands clubs n'hésitent pas marchander l'avenir des espoirs les plus prometteurs. Ils ne se contentent pas de convaincre les parents des jeunes, ils s'accordent également sur les montants des transferts, les indemnités à verser si la transaction capote ou le partage de la plus-value en cas de revente ultérieure du joueur par son futur club.

Dans le cas de Jeremy Doku, l'autorisation accordée à Liverpool de discuter avec le jeune joueur est inscrite dans une clause du contrat de prêt de Lazar Markovic, un joueur adulte. À ce moment, celui-ci n'était pas en grande forme - et c'est un euphémisme. Liverpool l'avait déjà loué à plusieurs reprises à d'autres clubs au cours des années précédentes, un journal local évoquait même une carrière « en ruine ». Aujourd'hui, Herman Van Holsbeeck, l'ancien manager d'Anderlecht qui a signé le contrat de prêt de Markovic, reconnaît que la clause relative à Doku a été intégrée au contrat parce qu'Anderlecht était sous pression

et avait besoin de liquidités. « *A posteriori, la clause relative à Doku dans le contrat de prêt de Markovic peut poser question. Mais à ce moment, nous n'avions pas le choix.* » Puis : « *Le transfert de Markovic est le fruit de la conjonction de plusieurs facteurs. Dans les derniers moments de la période de transfert de janvier 2018, nous nous sommes rendu compte que nous ne pourrions pas nous attacher les services d'Aleksandar Mitrovic (le prêt de l'attaquant serbe a échoué au dernier moment, NDLR). Nous nous sommes alors renseignés sur Markovic. Liverpool a accepté de nous le prêter en échange de la possibilité de négocier avec Doku.* »

## Indemnités de formation

Dans le cas de Doku, le transfert ne s'est pas concrétisé. Mais généralement, les deux clubs en pourparlers s'efforcent de prendre des engagements contraignants, qui courent jusqu'à ce que le joueur concerné soit en âge d'être transféré. Quand de telles clauses ne peuvent pas être inscrites, le dindon de la farce est souvent le club vendeur.

Un des meilleurs cas de figure est sans doute le dossier de Mathias Bossaerts, né en 1996. Son transfert d'Anderlecht à Manchester City n'ayant été conclu qu'après son 16<sup>e</sup> anniversaire, il a pu avoir lieu immédiatement. Et même si Manchester City jugeait à l'époque - à l'automne 2011 - que Bossaerts possédait des « capacités physiques impressionnantes » et qu'il appartenait à la « génération dorée » des Belges nés en 1996, ces louanges n'ont pas enrichi Anderlecht. Le club ne recevant que 75.000 euros à titre de compensation pour les années de formation dont Bossaerts avait bénéficié en Belgique. Une

somme réglementaire, correspondant au calcul par la Fifa des indemnités de formation mais qui était loin de compenser la perte du défenseur. Une fois transféré, Mathias Bossaerts n'a toutefois pas rencontré les exigences de son nouveau club. En 2015, sa famille a d'ailleurs regretté ce transfert sans doute prématuré vers un club de Premier League. En 2016, le joueur a rejoint Ostende puis en 2018, le N.E.C. Nijmegen.

« *C'est idiot de ne pas négocier à l'avance avec l'autre club*, commente l'ancien manager d'Anderlecht Herman Van Holsbeeck. *Si vous attendez que le joueur ait 16 ans pour négocier avec le club vers lequel le jeune sera transféré, vous ne récupérez que l'indemnité de formation.* »

## Difficiles tractations

Mais ça ne veut pas dire que les clubs comme Anderlecht sont systématiquement en position de faiblesse, au

contraire. C'est ce que révèlent par exemple les pourparlers (qui finalement n'ont pas abouti) entourant un éventuel transfert d'Evangelos Patoulidis.

Manchester City avait déjà un œil sur ce milieu de terrain quand il évoluait avec les U12 d'Anderlecht. Au printemps 2015, alors que l'adolescent venait à peine de fêter son 13<sup>e</sup> anniversaire, Britanniques et Belges ont entamé les discussions. « *Manchester City s'est montré correct et nous a bien reçus* », explique Herman Van Holsbeeck, impliqué à l'époque dans les négociations en tant que manager. « *Nous voulions conserver Evangelos à Anderlecht mais son père préférait le voir partir.* » Au terme de l'une des réunions organisées avec Manchester City, Renaud Duchene, l'avocat d'Anderlecht, a ainsi envoyé un courriel au club anglais : « *C'était un plaisir de vous rencontrer dans nos locaux bruxellois, même si les circonstances étaient moins agréables. Comme vous le savez, nous perdons un de nos plus grands talents.* » Pour ajouter qu'Anderlecht pensait à un montant de 2 millions d'euros pour le transfert, qui ne pouvait être réalisé que lorsque Evangelos aurait franchi le cap des 16 ans.

Dans les mois qui ont suivi, Manchester City a fait une contre-proposition à 1,5 million d'euros, exigeant dans la foulée que ses interlocuteurs le dédommagent à hauteur de trois millions si le transfert venait à échouer. Inacceptable pour les Mauves. Ces derniers demandaient quant à eux que soit partagée l'éventuelle plus-value que Manchester City réaliserait dans le cas d'une revente ultérieure.

Bref, c'était l'impasse. Alors manager d'Anderlecht, Herman Van Holsbeeck s'est dès lors « étonné » de voir Manchester City demander l'autorisation de recevoir Evangelos Patoulidis en test en novembre 2016. « *Nous n'avions reçu aucune réaction depuis notre dernière contre-offre et nous pensions que la cause était entendue*, peut-on lire dans la réponse adressée à Manchester City. *Pour résumer, nous ne sommes pas d'accord avec votre demande. Trop de points restent en suspens.* »

Le transfert d'Anderlecht vers l'Angleterre n'aura finalement jamais lieu. En 2017, peu avant son 16<sup>e</sup> anniversaire, Evangelos Patoulidis et son frère Constantinos, plus âgé de deux ans, se sont laissés convaincre par Bruno Venanzi et ont quitté la capitale pour rejoindre le Standard de Liège.

Ni Anderlecht ni Manchester City n'ont souhaité répondre aux questions du réseau EIC. ■

**MAXIE ECKER (« DE STANDAARD »)**  
**JOËL MATRICHE**

# avantages Bongiovanni, les mêmes pratiques que les grands

Cela avait défrayé quelque peu la chronique. En août 2015, le jeune Adrien Bongiovanni, né le 20 septembre 1999, débarquait à l'académie de l'AS Monaco, quelques semaines avant ses seize ans selon la fiche de l'ASM. Bruno Venanzi, président du Standard, auquel il appartenait, fêta ses débuts à la tête du club liégeois et devait gérer un dossier délicat puisque le jeune joueur était parti sans indemnités. Après quelques mois de négociation, Venanzi avait tout de même obtenu 300.000 euros de dédommagement.

Son histoire avec l'ASM débute en février 2015 lorsque l'agent Didier Frenay écrit à Vasilyev (vice-président de Monaco): « Tu te rappelles de notre discussion sur le jeune talent belge [...]. Le papa m'a rappelé pour me dire que le garçon avait dit à sa maman qu'il voulait vraiment aller à Monaco [...]. Ils ont plusieurs options

à l'étranger: Tottenham, Wolfsburg, Dortmund, Red Bull Leipzig... Mais Monaco pour des raisons évidentes de qualité de centre de formation et pour le français est pour moi le meilleur choix. »

Problème: il n'a que 15 ans, on ne peut donc pas le transférer mais ça peut s'arranger. « Le joueur aura 16 ans en septembre et il est libre selon la réglementation belge, il faudra juste payer la formation, [ce] qui est minimal... » Frenay demande pour le joueur un salaire mensuel de 2.500 euros, une prime à la signature de 150.000 euros, un « logement pour la famille et si possible un travail pour le papa... » Et rien pour l'agent: « Aucune commission. Je crois beaucoup au joueur et lors du prochain contrat je suis sûr que tu n'oublieras pas. » Vasilyev est intéressé: « J'aimerais [le] faire venir. » Le joueur signe le 16 avril 2015, bien avant ses seize ans. Le 29 avril,

suite aux sanctions prises par l'UEFA contre l'Atletico et le Real, Vadim Vasilyev s'inquiète du cas Bongiovanni. « Je sais que nos avocats ont validé les contrats mais j'aimerais quand même avoir un deuxième avis car c'est un sujet chaud à la Fifa ». L'intitulé du mail est assez clair: « Transfert joueurs mineurs »!

L'ASM sait que c'est limite. Les parents ont paraphé des accords sous seing privé et doivent « formaliser » leur situation lorsque leur enfant aura 16 ans. Comme Monaco n'est pas dans l'Union euro-

péenne (UE), ces signatures, même après 16 ans, sont a priori illégales, puisque le règlement de la Fifa n'autorise les transferts de joueurs âgés de 16 à 18 ans uniquement entre clubs de l'UE ou de l'EEE (Espace économique européen).

Mais le club juge que la Principauté pourrait bénéficier d'une exception. Il faudrait tâter le terrain auprès des instances et Daniel Bique, responsable juridique de l'ASM, rappelle un précédent favorable: « Un mouvement de ce type (joueur mineur âgé entre 16 et 18 ans, au sein de l'UE) a déjà eu lieu vers l'AS Monaco au mois de juillet 2010 en la personne de Yannick Carrasco sans que ne soit retenu le fait que la principauté de Monaco n'appartient pas à l'UE ni à l'EEE. » L'ASM opte finalement pour la prudence: elle invite le joueur pour un essai d'un mois en septembre, et une licence amateur lui sera faite à ses 16 ans.

## Un boulot pour le père, une demande de commissions élevée pour Frenay

Parallèlement, on s'active pour trouver du boulot aux parents. Nicolas Holveck, directeur général adjoint de Monaco, sollicite Willy de Bruyn, ami du club et du prince Albert II, pour trouver « un poste d'homme à tout faire (arrivé début septembre 2015) » pour le père de Bongiovanni.

De Bruyn se montre réceptif: « Cher Nicolas, que souhaitez-vous faire pour lui? Le faire embaucher par Eurusa pour votre compte pour obtenir leur permis de séjour en attendant de trouver une embauche définitive? » Eurusa est l'agence de conseil de Willy de Bruyn, qui touche des honoraires de l'AS Monaco.

Interrogé par EIC, Willy de Bruyn s'étonne: « Je ne me souviens pas d'avoir aidé les personnes mentionnées à trouver un travail. » Il ajoute: « De plus, la recherche d'emploi ne fait pas partie de mes activités professionnelles. » Le club nous précise que la présence des parents de Bongiovanni « n'était nullement obligatoire pour engager leur fils ». Néanmoins, l'ASM confirme « avoir aidé ces personnes à trouver un emploi à Monaco ».

Voire à les payer. Pour le nouveau contrat de Bongiovanni en 2017, il est d'abord prévu, en plus de 20.000 euros de salaire mensuel et 300.000 euros de

prime à la signature, 5.510 euros d'indemnité logement et le « salaire papa » de 1.800 euros mensuels jusqu'en juin 2019. Puis l'ASM envisage d'augmenter le salaire du joueur à 25.000 euros « en intégrant le papa, comme ça on ne le salarie plus, c'est mieux pour nous ». À l'époque, il n'a pas encore 18 ans. Or, selon la législation française, il faut atteindre cet âge pour signer un contrat pro-charte. Holveck le sait et prévient par mail: « Bongiovanni a prolongé hier (on n'annonce rien car on doit attendre ses 18 ans (le 20 septembre). » Et il vire 137.000 euros à ses parents « pour qu'ils puissent prendre leur appartement ».

Reste Frenay. Il réclame 250.000 euros de commission, soit 100.000 euros au-delà des 10 % autorisés, comme lui explique le directeur général adjoint de l'ASM, Nicolas Holveck: « Pour la commission, malheureusement je ne sais pas faire mieux que 10 % en France. Et tout ce qui n'est pas sous la forme d'un mandat ne fonctionne plus en France, beaucoup trop risqué! »

Didier Frenay argumente: « J'ai permis à Monaco d'obtenir un jeune talent à des conditions exceptionnelles [...]. J'ai depuis des années aidé la famille financièrement pour rester indépendante du Standard de Liège et pouvoir être libre de faire le bon choix. »

Le club assure n'avoir pas plié et, concernant « la commission versée au titre de la prolongation de son contrat professionnel (postérieurement à ses 18 ans) », il a « respecté le taux de rémunération maximal qui est égal à 10 % des rémunérations du joueur ». Pourtant, une facture, transmise par Ghislaine Dubois, une collaboratrice de Didier Frenay à Star Factory, qui possède la licence pour exercer en France, indique 288.700 euros dans le cadre de la prolongation de contrat de Bongiovanni.

Joint par EIC, Frenay s'en tient à la version monégasque: « Adrien Bongiovanni est un joueur dont nous nous occupons depuis l'âge de 14 ans car son père est un ami proche. Il signe un contrat de 5 ans avec Monaco et StarFactory reçoit 10 % du budget total, comme d'habitude. » Reste à savoir ce qu'il entend par le budget total... ■

MICHEL HENRY (« MEDIAPART »)  
STÉPHANE VANDE VELDE